

donc la première remarque qu'il formula à ce sujet et que l'on trouve à la page 1069 au compte rendu du 12 courant :

Si les accords fiscaux actuels avec les provinces sont annulés sans être remplacés par d'autres, le Gouvernement devra réduire de 10 p. 100 l'impôt en question. Si de nouveaux accords sont conclus, l'impôt pourrait être réduit promptement mais le réduire considérablement dans le moment et se trouver dans l'obligation d'y apporter une nouvelle diminution de 10 p. 100 à la fin de 1946, constituerait, je crois, un programme trop rigoureux d'abaissement fiscal.

Je ne lirai pas les deux autres citations, mais je puis vous assurer que la Conférence fédérale-provinciale hantait l'esprit du ministre. En jetant un coup d'œil rétrospectif, vous noterez diverses circonstances. Le Gouvernement avait déjà assez d'embarras sans vouloir s'en créer de nouveaux, mais il semblait résolu à en susciter autant que possible, et c'est ce qu'il a fait. La Conférence fédérale-provinciale aurait pu et aurait dû être tenue il y a longtemps. La question se pose depuis cinq ans déjà. Après la fin de 1942, alors que commençaient à se dissiper nos morbides anxiétés militaires, rien à mon sens n'empêchait plus la tenue de cette conférence. Mais pendant qu'on était à y songer, un incident contrariant s'est produit; des élections générales en Ontario en 1943 ont peut-être eu l'effet d'un trouble-fête. La province n'eut-elle pas, en effet, l'impertinence d'élire une administration conservatrice progressiste? Cependant, les élections tenues, il a semblé pour un temps que la conférence devait avoir lieu; il y eut même certains pourparlers entre les premiers ministres fédéral et ontarien. Mais ils furent de courte durée et au mois d'août, on se le rappelle, le chef du gouvernement fédéral (M. Mackenzie King), rappelant le désir exprimé par M. Drew d'une victoire du chef conservateur progressiste (M. Bracken), aux élections, disait :

Puisque tel est le but du premier ministre d'Ontario, il est évident que toute conférence tenue avant les élections fédérales aurait peu ou pas de chance de réussir.

Pareille raison d'un délai me semble étrange, mais les choses s'expliquent si l'on remonte un peu plus loin. Voici un court extrait d'une déclaration du premier ministre canadien à l'été de 1935, tout juste avant les élections. Je le trouve des plus intéressants.

Le fait que, dans toutes les provinces canadiennes, sauf une, le parti libéral est déjà au pouvoir nous assure la collaboration des provinces.

Et un peu plus loin :

Il semble que ce soit là le genre de gouvernement national que désire réellement la population canadienne; un gouvernement qui, au fédéral comme dans les provinces, sera en mesure de donner expression à la volonté générale clairement formulée aux urnes.

C'est un très agréable tableau, touchant même. Toutefois, à la lumière des événements, on peut probablement dire que c'est un tableau du passé, car les choses ont changé. C'est un tableau, comme celui, par exemple, qui illustre le roi Arthur et les chevaliers de la table ronde s'élançant à la défense de la vérité et de la justice. Depuis ce temps-là, les événements se sont succédé; il y a des fauteuils libres autour de la table. Ceux de Québec et d'Ontario le sont; celui de la Saskatchewan est sûrement vacant, comme le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sait; celui de l'Alberta est libre et pour ce qui est du Manitoba et de la Colombie-Britannique, bien que leurs fauteuils ne soient pas tout à fait vacants, ils ne sont pas complètement remplis non plus. Il y a une espèce d'ombre à cet endroit. Nous en sommes donc arrivés à cette situation. Il nous a fallu attendre la tenue de la Conférence fédérale-provinciale, pour les raisons que j'ai énumérées; bien qu'à chose faite point de remède, il n'en va pas moins que la situation est grave et le ministre des Finances nous a indiqué jusqu'à quel point elle l'est.

Il est un autre fardeau qui accable le contribuable, et j'en dirai quelques mots. Je veux parler des diverses régies. On est revenu continuellement sur ce sujet en cette enceinte. Je croyais être assez bien renseigné sur ce point, mais lorsqu'on nous a expliqué les régies par le menu, je me suis rendu compte que je n'y étais pas du tout. Elles constituent un élément avec lequel il faut compter et je donnerai quelques renseignements à la Chambre à ce sujet qui m'a intéressé et qui intéressera peut-être mes collègues. Voici une déclaration du 1er août dernier; elle doit donc être passablement à jour. Je m'arrêterai spécialement à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. On mentionne d'abord le président, le président adjoint et les membres. En outre, il y a les divisions relevant du bureau principal; elles sont au nombre de douze, et un surveillant, un secrétaire ou un régisseur, selon le cas, est attaché à chacune d'elles. Il y a ensuite les compagnies associées, et elles sont nombreuses. Puis viennent les services de coordination, qui ont à s'occuper de l'outillage fixe, des vivres, de la pulpe et du papier, des produits textiles et des vêtements, et des logements d'urgence. Il existe aussi un directorat des administrations, et dans ce domaine on a fait les choses en grand, car un calcul rapide me démontre que 150 administrations relèvent de ce directorat. J'en signalerai quelques-unes. Il y a celle des livres et du papier à écrire; celle du liège et des produits à base de liège; celle des engrais et des parasitocides; celle des vêtements et des lainages; celle du miel. Mentionnons aussi la bijouterie, qui